



AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : **RCE Prince Moulay Abdellah**

Date : 24 et 25 Février 2024.

Lieu : FES

CSD 1* CSD 2* CSD 3 CND CJC Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le Président de l'événement

BOUZIZ NOUREDINE

Président

du Rce Prince Moulay Abdellah
Route de Safrouy Km 6 - FES

Fait, le 02/02/2024

Approuvé par la FRMSE

Rabat, le - 2 FEV. 2024



Badr FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E

Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1- Organisateur

Nom : RCE Prince Moulay Abdallah

Adresse : KM 6 Route de Séfrou Fès

Téléphone : 0535 76 76 75 Fax : 0535 65 41 15 Email : nouredinebouaziz@gmail.com

2- Comité d'organisation

Président de l'événement : M BOUAZIZ NOUREDDINE.

TEL : 06 64 76 47 38.

Vice-Président de l'événement : M ZEMMOURIHAMZA.

TEL : 06 61 62 10 77.

Secrétariat du concours : Mme BAHRAOUI MERYEM

TEL : 06 64 91 88 46.

3 - Directeur de l'événement

Nom : M Zerouali Masror Chakir.

Téléphone : 06 53 72 44 58.

Nom : M Ammar Bouchta.

Téléphone : 06 61 86 02 68.

4- Médecin de service

Nom : Protection civile

Téléphone :

5 - Délégué Vétérinaire (concours)

Nom : Dr Rifaei Mohammed.

Téléphone : 06 62 47 52 86.

6- Vétérinaire de permanence

Nom : Dr Hicham Kotbi.

Téléphone : 06 61 37 77 30.

7- Maréchal ferrant

Nom : Driss Mohammed.

Téléphone : 06 70 13 81 56.

IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 65*45

Type de sol : Sable.

2- Carrière de détente

Dimension : 50*45

Type de sol : Sable.

3- Ecuries

Type de boxes : dur

Dimensions boxes : 4m*3m

Prix des boxes : 500dhs

Responsable Hébergement : M Derghal Adnane

Tel : 0678 43 18 50.

M Bouaich Mohammed

Tel : 06 49 00 31 67.



4- Programme

Date d'ouverture des écuries : Vendredi le 23 FEVRIER 2024.

N° d'épreuve	Date	Heure	Epreuve	Barème
1	24/02/2024	9h	Poney A1	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
2			Poney A2	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
3			Poney B1	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
4			Poney B2	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
5			Poney C1	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
6			Poney C2	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
7	Epreuve Amicale		0.40-0.60	Barème A chrono Frmse 238.2.1
8			0.70-0.80	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
9			0.90-1.00M	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
10	25/02/2024 Epreuve Amical	9h		Barème A chrono Frmse 238.2.1
11			Poney A1	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
12			Poney A2	Barème A chrono Frmse 238.2.1
13			Poney B1	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
14			Poney B2	Barème A chrono Frmse 238.2.1
15			Poney C1	Barème A sans chrono Frmse 238.1.1
16			Poney C2	Deux phases FRMSE 274.2.5
17			0.70-0.80	Barème A chrono Frmse 238.2.1
18			0.90-1.00M	Barème A chrono Frmse 238.2.2

